



APPEL À MANIFESTATION D'INTÉRÊT 2025-2027

**POUR LE RENFORCEMENT DES CAPACITÉS AU/EN FRANÇAIS
DANS LES ORGANISATIONS INTERNATIONALES ET RÉGIONALES**

CONTEXTE

Le multilinguisme constitue un principe fondamental pour le respect de la diversité culturelle et linguistique au sein des Organisations Internationales et Régionales (OIR). Il garantit des débats démocratiques, favorise une gouvernance internationale juste et permet aux citoyens de suivre les discussions et de comprendre les décisions qui les concernent. À ce titre, il représente une condition essentielle du multilatéralisme et un levier stratégique pour la construction d'une gouvernance mondiale inclusive et efficace, dans un monde où il est crucial de valoriser toutes les perspectives.

Depuis plus de 15 ans, l'Organisation Internationale de la Francophonie (OIF) soutient activement les OIR dans la promotion du multilinguisme. En phase avec son cadre stratégique 2023-2030 et son programme 2024-2027, l'OIF a lancé un projet dédié intitulé « La langue française, langue internationale ». Ce projet vise à promouvoir le multilinguisme et à renforcer l'usage du français, langue porteuse de diversité, de culture et d'inclusion. Il soutient la diffusion de la langue française auprès des États, des gouvernements et des organisations internationales.

La Déclaration de Villers-Cotterêts, adoptée lors du XIX^e Sommet de la Francophonie, tenu à Villers-Cotterêts et à Paris les 4 et 5 octobre 2024, réaffirme l'engagement des chefs d'État et de gouvernement des membres de l'OIF pour la promotion de la langue française et du multilinguisme sur la scène internationale.

OBJECTIFS ET ACTIONS DU PROJET

Dans le cadre de sa programmation 2024-2027, l'OIF, via son projet « La langue française, langue internationale », lance un appel à manifestation d'intérêt pour le « **Renforcement des capacités au et en français dans les Organisations internationales et régionales où le français est une langue officielle et/ou de travail** ». Cet appel vise à soutenir ces organisations dans la promotion du multilinguisme et l'usage de la langue française, tout en renforçant les compétences linguistiques et techniques de leurs personnels en français. L'OIF accompagnera les organisations sélectionnées dans la mise en oeuvre de projets de formation pour le renforcement compétences linguistiques au français professionnel et des capacités techniques en français.

Les objectifs et actions visés à travers ce présent appel à manifestation d'intérêt sont les suivants :

- **Renforcer les compétences linguistiques au/en français des fonctionnaires et personnels des OIR** à travers :
 - Des programmes de formations linguistiques pour améliorer la maîtrise du français et favoriser la communication professionnelle (français professionnel, français des relations internationales, français juridique)
 - La préparation au Diplôme de français Professionnel – Relations Internationales pour les niveaux (DPF-RI) B1, B2 et C1
 - Des ateliers et séminaires techniques en français visant l'acquisition de compétences professionnelles et une expertise technique en français
 - Le développement de glossaires ou de ressources favorisant la maîtrise de la langue française en contexte professionnel.

- **Encourager la coopération et l'échange d'expertise entre OIR**
à travers :
 - Des ateliers en français de renforcement de capacités techniques, de partage d'expérience et de mutualisation de pratiques
 - Des stages en immersion linguistique inter OIR au bénéfice du personnel ayant eu moins le niveau B1 du CECRL.

MODALITÉS DE CANDIDATURE

Les Organisations qui souhaitent candidater, soumettront leur projet en transmettant les documents listés en annexes, qui préciseront :

- La situation du multilinguisme et de la langue française interne à l'Organisation ;
- Leurs besoins politiques et stratégiques (renforcer les relations avec les espaces francophones, accroître le nombre d'agents francophones, augmenter la représentation des pays francophones au sein de l'Organisation, développer une expertise technique en français sur un thème donné, etc.);
- Les objectifs poursuivis et résultats attendus, de façon mesurable et si possible quantifiable (travailler en français au quotidien ou de façon régulière : pourcentage de cadres/experts justifiant des compétences en français dans leur quotidien professionnel ; recruter davantage d'agents francophones : nombre ou pourcentage à atteindre, postes clefs à pourvoir ; tenir une conférence/un groupe de travail/une Assemblée en français : pourcentage d'experts à former pour être en mesure d'intervenir en français lors d'une conférence sur un domaine technique, etc.);
- Les actions qu'elles souhaitent mettre en œuvre (parmi celles listées *supra*) ;
- La durabilité du projet et sa continuité dans le temps (au-delà de l'appui ponctuel de l'OIF), par exemple via la création de mécanismes internes permettant la pérennisation des activités ;
- Le coût des activités et les formateurs, experts ou prestataires envisagés, dont la sélection sera de la responsabilité des Organisations partenaires, mais qui devra répondre à un cahier des charges précis (cf. guide relatif à l'élaboration du projet en annexe) ;
- La visibilité accordée à l'OIF.

Il sera de la responsabilité des Organisations sélectionnées de procéder à la sélection de leur(s) prestataire(s) de formation, selon les critères établis par l'OIF et présentés dans le guide d'élaboration du projet, figurant en annexe. L'OIF met à la disposition des OIR candidates, en annexe, un Guide relatif à l'élaboration du dossier de candidature.

MODALITÉS DE SUBVENTION

La participation financière de l'OIF ne pourra en aucun cas dépasser 50% du montant total des activités envisagées.

La répartition des coûts entre l'OIF et l'organisation candidate envisagée pour la mise en œuvre des activités, dans la limite d'une participation OIF maximum est fixée à 50% du budget des activités présentées. La mobilisation d'autres partenaires financiers par l'Organisation candidate sera un atout.

L'OIF subventionnera uniquement l'Organisation internationale en charge de la coordination des activités et non d'éventuels prestataires de formation. Il reviendra à l'Organisation de passer des contrats avec les différents prestataires de formation retenus.

CRITÈRES D'ADMISSIBILITÉ

Seront éligibles :

- Les projets émanant d'une Organisation internationale, régionale ou sous régionale ayant le français parmi ses langues officielles et/ou de travail.
- Les projets portant sur un ou deux ans (2025-2027).
- Les projets favorisant le multilinguisme et l'usage de la langue française.
- Les projets visant l'acquisition de compétences linguistiques et/ou techniques en langue française,
- Les projets respectant l'équilibre budgétaire (le taux de cofinancement OIF ne pourra en aucun cas dépasser 50%).

Seuls les dossiers complets seront étudiés.

Si votre projet est retenu, l'OIF vous en informera par lettre officielle et vous précisera, le cas échéant, les activités validées et les éventuelles modifications à apporter, ainsi que les montants pris en charge par l'OIF. Attention, aucune activité ne saurait commencer sans validation écrite préalable de l'OIF. L'OIF se réserve le droit de n'accompagner que certaines activités ciblées du projet présenté.

CONTRIBUTION DE L'ORGANISATION INTERNATIONALE/RÉGIONALE PARTENAIRE

En contrepartie du soutien de l'OIF, l'Organisation bénéficiaire s'engage à :

- Désigner un interlocuteur pour l'OIF, chargé d'affiner le projet avec la Spécialiste en charge du programme à l'OIF. Ce coordonnateur devra être une personne en charge de la formation dans l'Organisation partenaire et en mesure de recenser les besoins en termes de formation de l'ensemble des services de son Organisation concernés par le projet. Les responsabilités du coordonnateur sont indiquées dans l'annexe 0 (guide d'élaboration).
- Fournir les informations demandées par l'OIF par rapport à l'utilisation du français au sein de l'Organisation internationale partenaire.
- Contribuer financièrement au projet, seule ou avec la contribution d'autres partenaires, à hauteur de 50% minimum.
- Assurer la visibilité de l'OIF lors des actions organisées avec son appui.
- Faire figurer en bonne place et sur tous les supports de communication relatifs à l'exécution du projet, la mention suivante « avec le soutien de l'Organisation internationale de la Francophonie » accompagnée du logo de l'OIF.
- Accorder une place à la langue française dans ses locaux (signalétique), sur son site internet, dans sa communication interne (courriels, réunions, etc.) et lors de réunions internationales (encourager ses représentants à s'exprimer en français, veiller à la disponibilité des documents de travail traduits en français et d'interprètes francophones, etc.).
- Fournir à l'OIF aux dates indiquées les bilans techniques et financiers à mi-parcours et finaux, justifiant des activités mises en œuvre et des dépenses effectuées.
- Faciliter l'accès à l'OIF, qui pourra recueillir des informations auprès des bénéficiaires du projet (enquêtes, témoignages, évaluations de satisfaction).

DÉPÔT DES DOSSIERS

L'offre présentée sera rédigée en français et les montants, présentés en euros. L'offre sera envoyée au format numérique, en version Word et en version PDF, aux adresses suivantes :

- Mouna Ismaël Abdou, Coordinatrice du projet « Langue française, langue internationale » - mouna.ismael-abdou@francophonie.org
- Patricia Herdt, Référente, Représentation de l'OIF auprès des Nations Unies à New York - patricia.herdt@francophonie.org ;
- Kaloyan Kolev, Référent, Représentation de l'OIF pour l'Asie et le Pacifique - kaloyan.kolev@francophonie.org

Elle contiendra :

- Une **lettre d'accompagnement adressée à S.E. Mme Louise Mushikiwabo, Secrétaire générale de la Francophonie** et partageant la vision politique sur le multilinguisme au sein de votre Organisation;
- Le **formulaire de présentation du Projet** ;
- Le **plan de financement détaillé** ;
- Les **coordonnées bancaires et administratives de l'Organisation candidate**.

CALENDRIER D'EXÉCUTION

Date limite de soumission des candidatures

Date : le 21 avril 2025

Examen des candidatures

Dates : Du 21 avril au 9 mai 2025

Notification des résultats

Date : le 12 mai 2025

Réunion avec les OIR sélectionnées

Dates : du 13 au 20 mai

Formalisation et signature des Protocoles pour Accord de Subvention

Date : du 21 mai au 20 juin 2025

Mise en œuvre

Date : du 23 juin au 31 décembre 2025

Clôture des Protocoles pour Accord de Subvention

Date : le 31 janvier 2026

NB :

- **Les dossiers complets devront être envoyés avant le 21 avril 2025.** Les soumissions reçues après cette date ne seront pas considérées.
- Toute modification du calendrier sera communiquée via le site de publication de l'AMI ou par courriel.

ANNEXES

- **Annexe 1** : Formulaire guidé de présentation du Projet
- **Annexe 2** : Plan de financement 2025
- **Annexe 3** : Fiche d'analyse des besoins

ORGANISATION INTERNATIONALE DE LA FRANCOPHONIE

19-21, avenue Bosquet, 75007 Paris –
France Tél. : +33 (0)1 44 37 33 00

     @OIFrancophonie
www.francophonie.org

